

## Résumé non technique : Etat initial de l'environnement

Le **réseau hydrographique** est une composante physique majeure du territoire. L'Helpe majeure, ses affluents et annexes hydrauliques, ainsi que les plans d'eau dessinent une « trame bleue » constituant l'une des forces, paysagère et écologique, de la commune d'Eppe-Sauvage. La retenue d'eau du Val Joly, notamment, est un élément central du réseau hydrographique et assure un rôle important dans la régulation du débit de l'Helpe majeure, comme réservoir d'eau, comme station touristique mais également pour refroidir la centrale thermique.

Plusieurs sources émaillent la commune et assurent la présence de ruisseaux ou de zones humides. Le SDAGE identifie d'ailleurs la commune comme un maillage de zones humides importantes et des zones humides les plus intéressantes du SDAGE. En revanche, il n'y a pas de zones humides prioritaires du SDAGE identifiées sur le territoire communal.

La qualité des eaux de surface et des eaux souterraines semble plutôt bonne au regard du contexte régional, hormis une pollution aux HAP dans les eaux de surface et des taux en constante augmentation pour les nitrates et les pesticides dans les eaux souterraines.

La mise en œuvre d'aménagements spécifiques et de bonnes pratiques reste néanmoins de mise pour conserver ou accroître cette qualité et la notion de continuité associée. Il s'agit d'un enjeu fort que de rendre compatible le document de planification urbaine avec les outils et schémas d'aménagement et de gestion, et de prise en charge des risques associés.

L'inscription de la commune au sein de la Fagne et de la Vallée de l'Helpe Majeure définit des conditions de **sols** spécifiques, mais qui ne génèrent a priori pas d'enjeux caractéristiques. Les sols sont plutôt hydromorphes. Leur texture est variable selon les lieux : sableuse, limoneuse et surtout argileuse, ce qui les rend assez imperméables. Ils reposent sur des matériaux divers : calcaires, schistes ou grès. Les terres ont tendance à être lourdes et froides, ce qui les rend peu fertiles et difficiles à travailler.

La **topographie** particulière induit la notion de ruissellement à prendre en compte spécifiquement dans le document. En effet, le territoire se caractérise par des dénivellations topographiques prononcées, issues de vastes plateaux au nord et au sud, en provenance des communes voisines, brusquement entaillés par la vallée de l'Helpe Majeure et ses petits affluents. La cuvette et le versant nord de la confluence Helpe majeure / Ruisseau de Montbliart abritent ainsi le noyau villageois étagé, en limite de zone inondable et en linéaire des axes. A l'opposé, le versant sud-est accueille en surplomb, le hameau du Starchon. Les possibilités de développement étant restreintes pour ces deux entités, ce sont les axes de découverte parallèles à l'axe de la vallée, et ceux remontant le long des versants qui sont devenus le support du développement avec une urbanisation linéaire ou diffuse.

La **qualité de l'air** est difficilement appréhendable à l'échelle communale. Le territoire ne semble toutefois pas abriter de « points noirs » en termes de sources d'émissions polluantes, qui créeraient un enjeu fort à ce niveau. Malgré cela, la commune doit pouvoir participer à l'effort régional lié à la consommation / production d'énergie, à la recherche d'une meilleure qualité de l'air et à la lutte contre les causes du changement climatique ou la prise en compte de ses effets.

Concernant le patrimoine naturel, Eppe-Sauvage se révèle être une commune préservée, valorisée par les **différents zonages d'inventaire et de protection** qui caractérisent son territoire : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Sites Natura 2000, projet de Réserve Naturelle Régionale, Espace Naturel Sensible au titre de l'action environnementale du Département du Nord, Aire Protégée au titre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique... Ces périmètres témoignent de l'intérêt écologique de la commune au niveau régional et communautaire, et leur prise en compte dans la localisation et le cahier des charges des projets d'aménagement constituent un enjeu fort pour la réalisation de ce Plan Local d'Urbanisme.

Hormis la station touristique du Val Joly, la totalité du territoire communal est couvert par des **ZNIEFF de type I**. celles-ci sont associées à des milieux boisés, pour la plupart, ou à la vallée de l'Helpe majeure.

La commune est directement concernée par **2 sites Natura 2000** : le Site d'intérêt communautaire FR3100511 "Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor", pour lequel les entités sur le territoire de la commune d'Eppe-Sauvage sont essentiellement forestières, avec quelques clairières ou stades forestiers plus jeunes à prendre en compte dans la gestion. Et la zone de protection spéciale FR3112001 « Forêt, bocage, étangs de Thiérache ». Ce dernier site est le seul site Natura 2000 de l'Avesnois classé au titre de la Directive « Oiseaux ». Il s'agit d'un site très étendu, couvrant 14 communes. La diversité de milieux (humides, forestiers, prairiaux) et la connectivité qui peut exister entre ces espaces favorisent l'accomplissement du cycle de vie d'espèces parfois très rares en région. La commune abrite ainsi des territoires favorables à l'occupation et la nidification de la Cigogne noire, du Milan noir, du Martin pêcheur d'Europe et de la Pie-Grièche écorcheur.

La richesse de la commune tient dans la diversité de ses cœurs de nature puisqu'elle concentre de grands espaces boisés et quelques espaces relais affiliés aux forêts ou aux prairies bocagères, ainsi que des cœurs de nature liés aux zones humides entourant un corridor aquatique : l'Helpe majeure.

Le paysage d'Eppe-Sauvage, au caractère bocager marqué, ponctué de nombreux boisements de vastes superficies, connectés par un réseau de haies denses, et où les prairies de fauche et de pâturage dominant, se rencontre sur les communes alentours et au-delà de la frontière belge. La commune dispose donc **d'une trame verte et bleue fonctionnelle**, reliée à d'autres territoires et permettant des liaisons écologiques efficaces qu'il est essentiel de préserver par des choix d'aménagement spécifiques constituant un enjeu pour le document de planification urbaine (valorisation des entités et linéaires boisés, du bocage, des zones humides, limitation du morcellement ou de la minéralisation des espaces naturels...).

Les **habitats naturels** présents sur le territoire communal, et la faune et la flore s'y développant, présentent un caractère patrimonial fort. Une analyse du territoire communal par photo interprétation a notamment mis en évidence que le territoire d'Eppe-Sauvage est largement dominé par les secteurs forestiers (~40%), complétés par une matrice de prairies fourragères et pâturées (~30%), réaffirmant le caractère bocager marqué du territoire, dont une surface importante de prairies à caractère humide (~10% du territoire communal) plus affirmé en bordure de l'Helpe majeure. Les haies sont bien présentes et la plupart sont favorables à la biodiversité et à la mobilité des espèces (haies denses, hautes et diversifiées). Toutefois, l'évolution des pratiques agricoles et l'artificialisation des sols sont parfois traduites par l'arrachage des haies ou leur réduction en haies basses. Autre élément notable : la faible représentativité des éléments d'urbanisation, le réseau routier combiné aux bâtiments occupant la commune représentant moins de 5% de son territoire.

Parmi les habitats naturels, certains groupements sont reconnus d'intérêt communautaire : la présence de l'habitat 9130 « Hêtraies neutroclines à acidoclinales » et l'habitat 9160 « Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli ».

27 espèces **floristiques** sont menacées ou protégées sur la commune. 7 espèces végétales sont considérées comme patrimoniales. 6 espèces invasives recensées sur la commune sont à surveiller.

En ce qui concerne la faune, la commune, par les richesses naturelles qu'elle offre, et le faible niveau de perturbations anthropiques, constitue un territoire de haut intérêt pour le gîte et l'alimentation des **chauves-souris**. Il est capital d'assurer la préservation des potentiels habitats d'alimentation, sites de reproduction et sites d'hibernation. 4 espèces régionales inscrites à l'Annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore sont connues : Le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin et le Grand Rhinolophe. On notera par ailleurs la présence d'espèces patrimoniales pour le Nord - Pas-de-Calais : Murin d'Alcathoe, Murin de Brandt, Noctule de Leisler et Noctule commune.

Chez les **oiseaux**, ce sont 120 taxons différents qui ont pu être renseignés dans la base de données régionale SIRF sur les 10 dernières années. Parmi ceux-ci, 24 espèces sont inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux. 89 espèces, soit

plus des deux tiers des taxons recensés sur la commune, sont protégées au titre de la législation nationale, d'après l'arrêté du 29 octobre 2009.

Le cortège identifié sur le territoire communal montre la diversité et la richesse des habitats présents. Une grande partie de la commune présente des habitats naturels à haut niveau de fonctionnalité (pour la nidification, l'alimentation et/ou le stationnement) et cette richesse spécifique peut donc se retrouver partout.

La conservation des zones humides et des ambiances forestières favorisera le maintien des espèces les plus exigeantes sur la commune. La protection des espèces plus communes n'est pas à négliger, certaines étant protégées au même titre que d'autres plus rares par la législation nationale ; le projet de PLU devra se rendre compatible avec la nécessité de protection des habitats de reproduction et aires de repos de ce groupe faunistique.

La commune se révèle constituer un territoire très riche vis-à-vis de **l'entomofaune** : 24 espèces d'odonates, 48 espèces de papillons diurnes, et 16 espèces d'orthoptères. On avoisine au total la moitié de la biodiversité régionale connue, sur le territoire communal. Les habitats forestiers, humides et prairiaux qui caractérisent le territoire constituent des sites d'alimentation et de reproduction de choix pour ce groupe faunistique, il apparaît donc nécessaire de maintenir l'équilibre de ces milieux, en particulier l'identité bocagère du territoire.

Le groupe des **mammifères** (hors chiroptères) apparaît moins riche (ou moins documenté) sur le territoire communal. La présence du cortège identifié pousse toutefois à prendre en compte la notion de connectivité écologique à préserver dans le cadre du projet, ce groupe étant particulièrement sensible au morcellement des espaces naturels.

La présence de 6 espèces **d'Amphibiens**, dont certaines protégées au titre de la législation nationale, met encore en valeur la nécessaire protection des zones humides sur le territoire, à la fois au niveau des parcelles riveraines de l'Helpe majeure, mais aussi au niveau des mares qui ponctuent le territoire communal, et favorisent également la reproduction de ces espèces.

Le Lézard vivipare, seule espèce de **reptile** référencé dans la base de données SIRF pour les 10 dernières années, est inscrit en Annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore, et revêt donc un caractère patrimonial avéré, lui aussi en lien avec la protection des habitats forestiers et humides.

**En conclusion**, la commune d'Éppe-Sauvage revêt donc un intérêt écologique important, avec des enjeux forts ayant valu le rattachement au réseau Natura 2000.

Les enjeux les plus importants résident dans la présence de **Chiroptères, d'oiseaux rares** et d'une **biodiversité globale importante**. Cette biodiversité est liée à la présence d'une **mosaïque d'habitats naturels diversifiés** mais complémentaires : forêt, prairies, pâtures, fourrés, plans d'eau, zones humides, rivière... **interconnectés** par des ruisseaux, zones humides et tout un réseau de haies.

**Le maintien voire l'amélioration de la qualité des eaux et la préservation des zones humides est également un enjeu fort pour le territoire.**

Il est donc de première importance de **conserver cette diversité d'habitats**, mais également **les éléments de connexion qui les relient**. A échelle plus large, la commune est l'une des rares en région à présenter encore aujourd'hui **de bonnes fonctionnalités écologiques**.